

XXX

COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles, le 4.4.77
VSP/jc

432

GRUPE DU PORTE PAROLE

*** NOTE (BIO(77)133) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG 1 ET AU
SERVICE 'RELATIONS DE LA COMMISSION AVEC LES DELEGUES DG VIII'***

REUNION DE LA COMMISSION DU 1 AVRIL

1. EXPORTATIONS DE BEURRE

LA COMMISSION A ADOPTE LE REGLEMENT SOUMETTANT TOUTES LES EXPORTATIONS DE BEURRE A UN REGIME DE LICENCES QUI NE SERONT OCTROYEES QUE TROIS JOURS APRES LA DEMANDE. POUR LES RAISONS ET JUSTIFICATIONS DE CETTE MESURE, VOIR LA NOTE BIO SUR LA CONFERENCE DE PRESSE DE M. GUNDELACH DE VENDREDI DERNIER. CE REGLEMENT EST ENTRE EN VIGUEUR AUJOURD'HUI EN MEME TEMPS QU'A ETE REINTRODUITE LA RESTITUTION A L'EXPORTATION DE 159,75 UC/100 KG QUI ETAIT SUSPENDUE DEPUIS VENDREDI.

2. PROMOTION DES INTERETS DES CONSOMMATEURS

LA COMMISSION REPENDRA SA DISCUSSION SUR CETTE COMMUNICATION LORS DE SA REUNION DE MERCREDI PROCHAIN.

3. AGRICULTURE MEDITERRANEENNE

LA COMMISSION A APPROUVE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL CONCERNANT L'AMELIORATION ET LA RESTRUCTURATION DE L'AGRICULTURE MEDITERRANEENNE DANS LA COMMUNAUTE (SUD DE LA FRANCE ET ITALIE). CETTE COMMUNICATION A ETE PRESENTEE AUJOURD'HUI A LA PRESSE PAR M. PIZZUTTI, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT A L'AGRICULTURE. CE TEXTE COMPORTE UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE CETTE SECTION DE L'AGRICULTURE AINSI QU'UNE PREMIERE ORIENTATION DES MESURES POSSIBLES. DES PROPOSITIONS CONCRETES SUIVRONT PLUS TARD. UNE INFORMATION A LA PRESSE AINSI QUE LE DOCUMENT INTEGRAL VOUS SERONT TRANSMIS INCESSAMMENT. (VOIR P-32).

AMITIES,

M. SANTARELLI
NNNN